



URBANISME

Participez à l'enquête publique !

En 2019, un même cadre réglementaire en matière d'urbanisme et d'habitat s'appliquera sur les 37 communes de Toulouse Métropole à travers le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H). Du 30 mars au 17 mai, une enquête publique permet à chaque habitant de s'exprimer sur le projet avant son approbation.

Le PLUi-H indique les droits à construire pour toutes les zones publiques et privées, donne des orientations d'aménagement et d'urbanisme, fixe les objectifs de construction de logements, etc. En cours d'élaboration depuis 2015, il aborde aujourd'hui sa dernière étape : l'enquête publique. Organisée du 30 mars au 17 mai avec une commission d'enquête, elle permet à chaque personne qui habite, travaille, étudie dans la métropole toulousaine de s'exprimer une dernière fois sur le projet avant son approbation.

Densité modérée

Construire plus et mieux, lutter contre l'étalement urbain et garantir l'équilibre social du territoire : de grands défis pour les communes de Toulouse Métropole qui comptent 12 000 habitants de plus chaque année !

À travers le PLUi-H, il est prévu de bâtir 7 000 nouveaux logements par an, répartis sur Toulouse (50%), la première couronne (30%) et les communes au-delà (20%). L'objectif de construction de logements locatifs sociaux s'élève à 35% minimum d'ici 2025, conformément à la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU). À noter, le PLUi-H consacre le principe de densité modérée : toute opération immobilière devra respecter les caractéristiques du quartier.

Comment participer à l'enquête publique ?

Plusieurs moyens d'expression sont mis à disposition du public : site Internet, registres, permanences, etc. En amont de l'enquête publique, quatre réunions publiques d'information sont organisées.

Plus d'infos sur toulouse-metropole.fr